Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212902654-20261015-D03_10_2026-DE

COMMUNE DE SAINTE-SÈVE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 15 octobre *2026*

L'an deux mil vingt-six, le quinze du mois d'octobre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Sainte-Sève, sous la présidence d'Anne Marie KERVIEL, maire, dûment convoqués le 9 octobre 2026.

Présents : *Anne Marie KERVIEL, Gwendal MOREAU, Philippe RAGUENES, Véronique REGUER, Morgane GALAND, Corinne IRVOAS, Arnaud MADEC, Bernard MALLE, Camille PLOUGASTEL.*
Formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : 4
Absents excusés : *Marie HAMEURY, Fanny GOSNET (a donné pouvoir à Camille PLOUGASTEL), Tanguy HAMON (a donné pouvoir à Gwendal MOREAU), Nadine LARHANTEC (a donné pouvoir à Philippe RAGUENES), Matthieu LE LAY (a donné pouvoir à Corinne IRVOAS), Sylvain LESPAGNOL.*
Le secrétariat a été assuré par : Morgane GALAND

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes Pour :	13
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N°03/10 2026 Objet : Adhésion à l'Etablissement Public Administratif d'appui à l'ingénierie locale « Finistère Ingénierie Assistance »

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public chargé d'apporter, aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Vu la délibération du Conseil Général en date des 30 et 31 janvier 2014 décidant de la création d'un établissement public administratif et approuvant les statuts de la future structure.

Madame le Maire précise que les statuts de Finistère Ingénierie Assistance ont été adressés aux conseillers municipaux en amont de la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents,

- **DECIDE** d'approuver les statuts de l'Etablissement Public, adoptés par son Conseil d'administration du 7 mars 2014, modifiés et adoptés par le Conseil d'administration le 10 janvier 2020 et le 28 avril 2022,
- **APPROUVE** l'adhésion à cet établissement public à compter du 1er janvier 2027,
- **APPROUVE** le versement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration (à titre indicatif, le montant pour l'année 2026 est de 0.65€ par habitant DGF pour les communes), et d'inscrire cette dépense au Budget.
- **DESIGNE** M. Philippe RAGUENES pour représenter, en cas d'absence du Maire, la commune de Sainte-Sève à l'Assemblée générale de Finistère Ingénierie Assistance,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement.

Fait et délibéré en séance
Le 15 octobre 2026.

Le Maire,
Anne Marie KERVIEL

MAIRIE de SAINTE-SÈVE 29600 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
Morgane GALAND

Publiée le : 23/10/2026
Transmise au Représentant de l'État le : 23/10/2026

Mme. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.